



## Durée : 10 mois - Niveau 4 - Formation en Présentiel

### Pour qui est cette formation ?

Personne désireuse d'exercer un poste à responsabilité en horticulture.

### Prérequis :

Avoir un an minimum d'activité professionnelle, tous domaines confondus.  
Avoir un mode de financement.  
Passer un entretien de positionnement avec le CFPPA.

### Conditions d'inscription :

Suite à l'entretien de positionnement, un parcours individualisé est proposé et le dossier d'inscription est envoyé.

### Délais d'accès à la formation :

A la date de rentrée prévue par le CFPPA.

### Planning :

Formation avec stage :  
En centre : 735h réparties pendant 21 semaines  
En entreprise : 35h/semaine pendant 12 semaines

### Coût de la formation :

Nous consulter.  
De nombreuses solutions de financement existent, contactez l'assistante pédagogique pour plus de renseignements.

### Restauration :

Restauration disponible.  
Tous les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.  
Pour les tarifs, nous consulter.

Formation  
diplômante

Accessible  
par la VAE

735 h de  
formation  
en centre

420 h en  
entreprise

Intégrer un métier en relation  
avec la nature et les végétaux  
(plantes en pots, fleurs coupées,  
légumes, fruits, arbres,  
arbustes...)



### Modalités de Sélection :

- Entretien de positionnement
- Vérification des prérequis

### Objectifs de la formation :

- Préparer son travail dans le cadre des consignes reçues dans le respect de la sécurité et de l'environnement
- Mettre en œuvre des techniques et des opérations liées aux productions horticoles
- Participer ou réaliser seul les travaux de récolte, de conditionnement des produits et/ou de préparation de commande
- Contribuer à la vente des produits

### Quelle rémunération pour un(e) stagiaire ?

La rémunération d'un(e) stagiaire est calculée en fonction de sa situation. Pour plus d'informations, nous consulter.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Un accompagnement individualisé peut être proposé, au besoin.

Taux de réussite en 2025

100 %

Taux de satisfaction en 2025

100 %

Plus d'information  
sur nos taux ici :



### Activités du métier :

- Conduire un ou plusieurs ateliers de production horticole conformément aux modes de production choisis
- Réaliser des différentes opérations de maintenance et d'entretien courant des engins, bâtiments, matériels et installations
- Coordonner une équipe de travail dans un atelier de production
- Réaliser le suivi technico-économique
- Mettre en œuvre des activités de commercialisation, de promotion, de valorisation, de transformation et de service



### Méthodes pédagogiques :

- Pédagogie de l'alternance
- Formation en présentiel
- Utilisation du Centre de Ressources et salle informatique du CFPPA
- Découverte de pratiques professionnelles par des visites en entreprise
- Travaux pratiques sur l'exploitation pédagogique
- Mises en situation professionnelle sur l'entreprise d'accueil (lieu de stage)

### Contenus principaux de la formation :

#### Modules obligatoires

- **Se situer en tant que professionnel de la production horticole** : Développer une culture en lien avec le vivant. Se positionner en tant que professionnel de culture.
- **Assurer le pilotage technique des productions** : Organiser la mise en œuvre technique des opérations culturales. Coordonner le travail d'une équipe.
- **Réaliser les interventions sur les végétaux** : Réaliser la multiplication et la mise en place des végétaux. Réaliser des travaux liés au développement des végétaux.
- **Intervenir sur les conditions de culture** : Réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration des sols. Mettre en place les conditions de croissance et de développement des végétaux.
- **S'adapter à des enjeux professionnels particuliers**

### Modalités d'évaluations :

Les épreuves d'évaluation prennent la forme d'un entretien d'explicitation à partir de situations professionnelles vécues en entreprise.

Le diplôme est délivré après validation totale des blocs de compétences.

En cas de validation partielle de certains blocs, le candidat dispose de 5 ans pour valider la totalité et obtenir ainsi son diplôme.

Diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire.



### Et après ?

Poursuite d'études sur une formation diplômante de niveau 5  
ou

Entrée dans la vie active en tant que chef(fe) de culture en exploitation maraîchère ou de culture horticole, conducteur(trice) de travaux horticoles, ouvrier(re) horticole ou maraîchère ou pépiniériste.

### Adaptation du parcours en VAA / VAP:

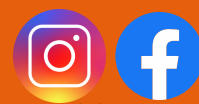
Une Validation d'Acquis Académiques est possible en fonction du diplôme précédemment obtenu. Une Validation des Acquis Professionnels est possible en fonction du parcours professionnel.

L'adaptation est déterminée lors de l'entretien de positionnement et est formalisée dans un parcours individualisé.

Contactez l'Assistante Pédagogique  
CFPPA Terres & Paysages  
130 route de Coulonges 79000 NIORT  
05.49.27.02.92  
cfppa.niort@educagri.fr



Retrouvez - nous sur :



Màj le 08/10/2025